

2020

Gestion des
déchets

Rapport sur
le prix et la
qualité du
service



Table des matières

1. PREAMBULE.....	4
2. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE DE LA GESTION DES DECHETS	5
2.1 Le territoire	5
2.2 Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP).....	5
2.3 Les autres partenaires	6
3. LA PRESENTATION DU SERVICE	8
3.1 Les chiffres clés	8
3.2 Rétrospective de l'année écoulée	9
3.3 Le périmètre de compétence	9
3.4 Les modalités d'exploitation du service	10
3.4.1 Modes de gestion	11
3.4.2 Synoptique de l'organisation du service	11
3.5 L'organisation des collectes.....	12
3.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR).....	12
3.5.2 La collecte sélective.....	12
3.5.3 Les déchetteries intercommunales	13
4. LES COLLECTES.....	16
4.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	16
4.2 La collecte sélective	18
4.3 La collecte des cartons.....	18
4.4 La collecte des vêtements	19
4.5 La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).....	20
4.6 La synthèse des collectes.....	20
5. LA GESTION DES CONTENEURS	22
5.1 Taille du parc et maintenance des bacs roulants	22
6. LES DECHETERIES.....	23
6.1 La fréquentation des déchèteries.....	23
6.2 Les volumes collectés	24
6.3 Caractérisation des apports en déchèterie	27
7. LE TRAITEMENT	29
7.1 Le traitement des déchets ultimes	29
7.2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective	29
7.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries.....	30
7.4 Le bilan du traitement des déchets sur la CC DRAGA	30
8. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION	32

8.1	La gestion des réclamations et incivilités	32
8.2	La sensibilisation	32
8.3	La ressourcerie ECATE	33
9.	LES DONNEES FINANCIERES	34
9.1	Les dépenses du service	34
9.2	Les frais d'investissement.....	35
9.3	Les recettes de fonctionnement.....	35
9.4	La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	36
9.5	Comparatif des coûts collecte et traitement par type de flux	37
10.	ANNEXES.....	39



1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Les articles D 2224-1 et L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation au Président de l'EPCI de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée à un EPCI à fiscalité propre dont la commune centre a plus de 3 500 habitants, le contenu du rapport annuel est alors intégré dans le rapport d'activité de l'EPCI prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ses compétences et accompagné du compte administratif, est adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, est venu préciser le contenu de ce rapport.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel devra, par son contenu et sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par la collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.



2. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE DE LA GESTION DES DECHETS

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

2.1 Le territoire

La Communauté de communes se compose des neuf communes suivantes pour 20 368 habitants (population DGF) :

- Bidon,
- Bourg-Saint-Andéol,
- Gras,
- Larnas,
- Saint-Just-d'Ardèche,
- Saint-Marcel-d'Ardèche,
- Saint-Martin-d'Ardèche,
- Saint-Montan
- Viviers.

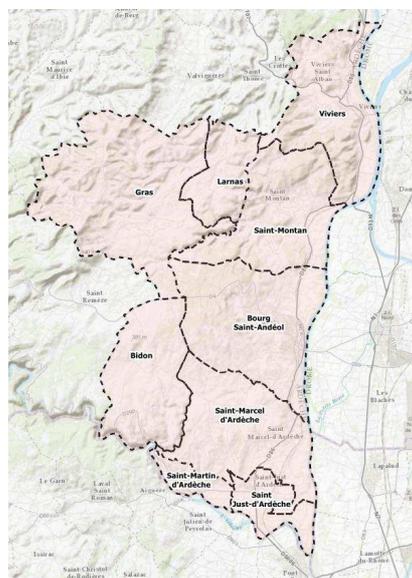


Figure 1 : carte du territoire de la CC DRAGA

2.2 Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP)

Le Syndicat des Portes de Provence, syndicat mixte compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, est une structure qui regroupe sept Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Sud Drôme-Ardèche et du Nord Vaucluse, soit 171 communes et 208 060 habitants.



Le SYPP est compétent en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés dans son périmètre de compétence, à savoir l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes. Il mène toutes actions visant à valoriser et/ou traiter les déchets ménagers et assimilés. Pour ce faire, il participe à toutes actions en ce sens, et il organise et assure pour l'ensemble de ses adhérents :

- Le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries ;
- La gestion des bas de quais des déchèteries : location des contenants, transports des déchets et traitement ou valorisation de ces derniers ;
- Le tri et le traitement des déchets issus de la collecte sélective ;
- Les opérations de transport se rapportant au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'étude et le suivi de toutes questions relatives au traitement des déchets ménagers
- Toutes actions d'information et de communication relatives à la compétence traitement ;
- La maîtrise d'ouvrage d'équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements ayant trait à la valorisation matière ;
- La passation avec les entreprises de tous les actes relatifs à la mission de service public afférent au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen de toutes questions intéressant le service public.

Depuis 2008, un groupement de commandes pour les marchés de collecte est passé avec le SYPP qui propose aux Communautés de communes de son périmètre de les coordonner.

Le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

2.3 Les autres partenaires

• CITEO :

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Eco folio, CITEO a été créée pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

Sa mission est de favoriser le recyclage des emballages et des papiers en aidant financièrement et techniquement les communes et leurs groupements, ainsi qu'en soutenant la mise en place de filières de recyclage (aide à la communication, prix minimum de reprise garanti, soutien à la collecte et au tri). Le SYPP a signé en 2018 un contrat de barème F avec cet éco-organisme.

• ECO-TLC :

Il s'agit d'un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des vêtements.

La CC DRAGA a conventionné en 2013 avec cet éco-organisme.

• La Région Auvergne Rhône Alpes :

La Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE), a substitué un plan unique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale aux trois plans existants : les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets issus des activités du BTP et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Ce plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a été approuvé le 19 décembre 2019 par la Région.

Parallèlement, la Région finance la construction de la nouvelle déchetterie de Viviers dans le cadre du plan « ambition région », à hauteur de 240 000 euros.

3. LA PRESENTATION DU SERVICE

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche gère la compétence collecte des déchets ménagers depuis 2005.

3.1 Les chiffres clés



600 Kg

de déchets collectés /
an / habitant



34 T

de déchets collectés en
moyenne par jour



22 713

Passages en
déchetterie sur 2020



43 %

des déchets partent en
filière de recyclage



6 435

Equipements de pré-
collecte



12 239 T

De déchets collectés
sur 2020



1044 K€

Coût du traitement des
déchets



825 K€

Coût de la collecte des
déchets

3.2 Rétrospective de l'année écoulée

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Arrêt de la collecte des vêtements												
Fermeture des déchèteries (confinement)												
Réouverture des déchèteries aux professionnels sur RDV				A partir du 27 avril 2020								
Réouverture des déchèteries aux particuliers sur RDV					A partir du 4 mai 2020							
Réouverture totale des déchèteries à tous les usagers sans RDV						A partir du 15 juin 2020						
Distribution compost sur la déchèterie de BSA												
Lavage des colonnes aériennes												
Lavage des bacs à ordures ménagères de regroupement sur l'ensemble du territoire												
Lavage des containers semi-enterrés Ordures ménagères												
Lavage des containers semi-enterrés Verres												

Figure 2 : faits marquants de l'année 2020

3.3 Le périmètre de compétence

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

- **La collecte des déchets** : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues, verres et cartons) et déchèteries.

- **Le traitement des déchets** :

enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-creux, les papiers, les verres, les cartons et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes les actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, l'extension des consignes de tri des emballages... Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.).



- **La gestion du parc de pré-collecte** : bacs, colonnes de tri.

- **La sensibilisation et la communication** sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...

En résumé, la CC DRAGA assure le financement, les collectes, la gestion des bacs et colonnes, des hauts de quai de déchèteries (gardiennage) et la communication.

3.4 Les moyens humains de la collectivité

La compétence « Gestion des déchets » est déléguée à Jean-Paul CROIZIER, Vice-Président.

Le personnel affecté au service se compose de 9 agents de la fonction publique territoriale.

Directeur du Pôle Environnement

jusqu'au 01.12.2020 (1 ETP)

Grégory COLLANGE

Assistante de gestion administrative (0,7 ETP)

Séverine POURCHAILLE

Responsable du service Gestion des Déchets et Equipe technique (1 ETP)

Julien OZIL

Chef d'équipe technique (1 ETP)

Juan ROMAN

3 Gardiens de déchèteries (3 ETP)

Francis CHASTAGNIER - BSA

Eric SIBOUR - BSA

Régis DELAIGUES - VIVIERS

3 Agents techniques polyvalents (2,5 ETP)

Sylvain PRAT

Abdelghani NAJI ZAID

Antoine MARTIN (du 1/07/2020 au 8/12/2020)

3.5 Les modalités d'exploitation du service

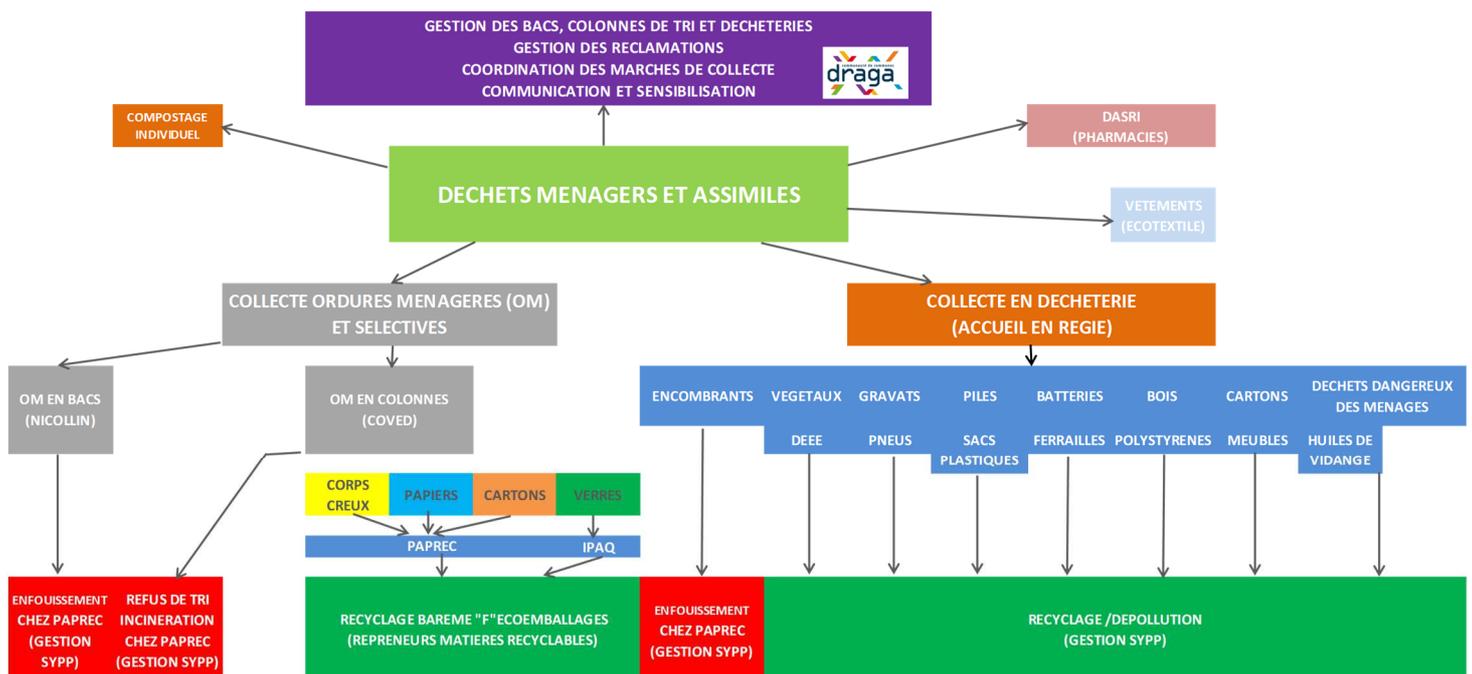
La Communauté de communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

3.5.1 Modes de gestion

Service	Mode de Gestion		Agent/Société/Organisme
	Régie directe	Prestation	
Collecte en benne		x	NICOLLIN
Collectes en grue : OMR, emballages, des papiers et des verres Lavage des CSE		x	COVED et VIAL
Collecte des cartons		x	NICOLLIN COVED
Tri des emballages corps-creux et papiers		x	PAPREC (Gestion SYPP)
Accueil en déchèteries	x		Agents CC DRAGA
Collecte et traitement des bennes de déchèteries		x	COVED (Gestion SYPP)
Lavage des bacs et colonnes de tri	x		Agents CC DRAGA
Maintenance/Ajouts des bacs		x	SULO
Maintenance/Ajouts des colonnes de tri	x		Agents CC DRAGA



3.5.2 Synoptique de l'organisation du service



3.6 L'organisation des collectes

3.6.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents. La collecte des OMR, quelle que soit la commune, débute au plus tôt à 3h00 du matin et se termine au plus tard à 13h00.

Il est possible pour des raisons de maintenance ou d'incidents sur les véhicules que des reports de tournées soient opérés soit le jour même (après-midi), soit le lendemain à la première heure.

Les OMR peuvent être collectées en bacs de regroupement, colonnes semi-enterrées (points d'apports volontaires) ou en bacs individuels suivant les secteurs des communes. La collecte en sacs n'est pas autorisée.

L'objectif est de favoriser le regroupement des poubelles afin de minimiser les coûts de collecte. Ainsi, il ne reste que quelques secteurs en bacs individuels :

- l'hyper centre de certaines communes,
- certains quartiers des communes de Saint-Just-d'Ardèche et de Saint-Marcel-d'Ardèche.

3.6.2 La collecte sélective

La collecte sélective s'organise autour de quatre flux distincts : les verres, les journaux-magazines, les emballages ménagers et les cartons.

Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte sélective sur l'ensemble des communes du territoire de la CC DRAGA.

Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence
Bidon Gras Larnas	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en été)
	Cartons		7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
Bourg-Saint-Andéol Saint-Just-d'Ardèche Saint-Marcel-d'Ardèche Saint-Martin-d'Ardèche Saint-Montan	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Cartons		7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
Viviers	Emballages	Bacs de regroupement/individuels et semi-enterrés	7 jours
	Cartons	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours

3.6.3 Les déchetteries intercommunales

La CC DRAGA gère deux déchetteries :

- La déchèterie de Bourg-Saint-Andéol située Quartier La Guigonne,
- La déchèterie de Viviers située Chemin de l'Île des Perriers.

Toutefois, la Communauté de communes a conventionné avec le S.I.C.T.O.B.A. afin que les habitants de Bidon, Gras et Larnas puissent se rendre sur la déchèterie de Saint-Remèze.

La gestion des hauts de quai est assurée par des agents de la CC DRAGA depuis le 1er mai 2009 (accueil, orientation, aide au déchargement, etc.).

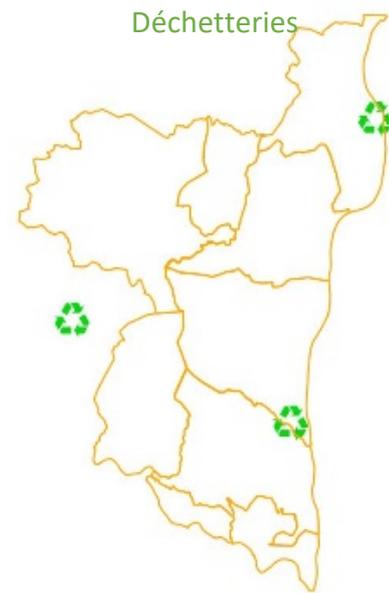


Figure 3 : localisation des déchetteries utilisées par les habitants de la CC DRAGA

DÉCHÈTERIE DE BOURG SAINT ANDÉOL	Déchets acceptés	Type de traitement		
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage		
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Bois	Valorisation matière	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	Déchets d'ameublement	Valorisation matière et recyclage	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	DEEE	Valorisation matière par recyclage	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Gravats	Valorisation matière	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Déchets verts	Valorisation matière par compostage	Médicaments	Retour en pharmacie
	Huile de vidange	Valorisation matière	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
	Piles, batteries	Valorisation matière		
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage		
	Pneus	Valorisation matière par recyclage		
	Déchets dangereux des ménages	Valorisation matière		
Vêtements	Borne textiles			

DÉCHÈTERIE DE VIVIERS	Déchets acceptés	Type de traitement	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	Bois	Valorisation matière	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Gravats	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
	Déchets verts	Valorisation matière par recyclage	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
	Huile de vidange	Valorisation matière par recyclage	Vêtements	Borne textiles
	Piles, batteries	Valorisation matière	Déchets dangereux des ménages	Collecte ponctuelle tous les semestres sur la déchèterie
			Pneus	Reprise lors de l'achat

Figure 4 : type de déchets acceptés ou refusés en déchèterie

Horaires d'ouverture des déchèteries en 2020 :

	Bourg-Saint-Andéol		Viviers	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mardi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mercredi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Jeudi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	9h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h-12h30	13h30-16h45	8h-12h	13h-16h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Le contrôle d'accès dans les déchèteries est effectué à l'aide d'un badge, en place depuis fin 2010. La mise en place de ce dispositif a permis une régulation des dépôts sur les déchèteries.

De cette façon, l'accès aux déchèteries est uniquement réservé aux habitants de la CC DRAGA (particuliers, professionnels et services municipaux).

4. LES COLLECTES

4.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles peuvent être collectées en bacs selon le planning défini ^A ou en conteneurs semi-enterrés.

La quantité d'OMR collectée sur le territoire de la CC DRAGA pour l'année 2020 est de 5 345,10 tonnes soit 262 kg par habitant. ^B

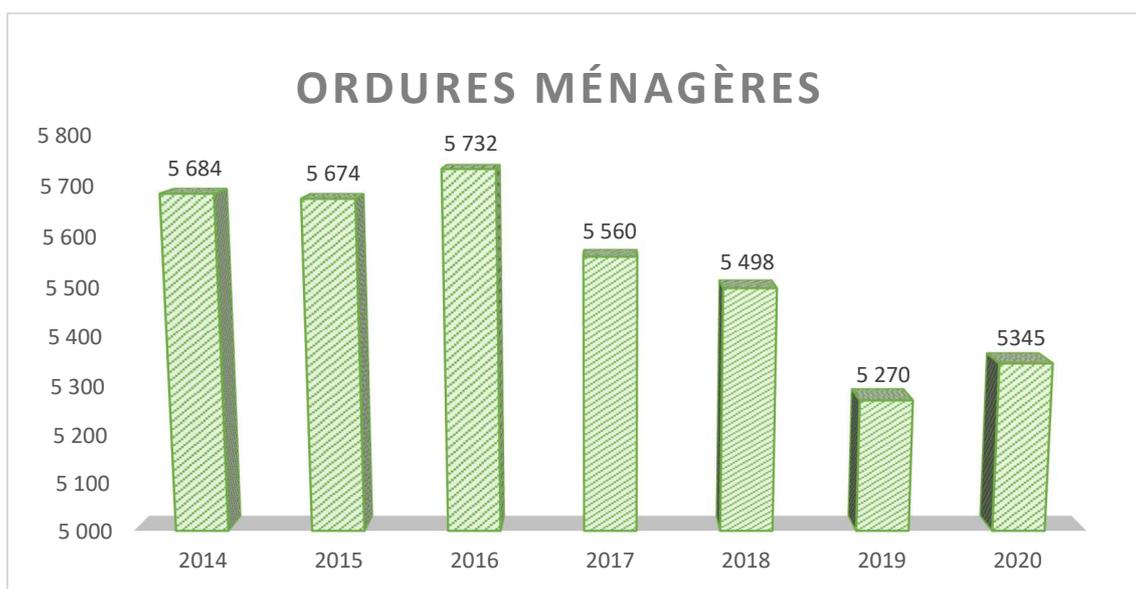


Figure 5 : évolution de la production d'OMR selon les années

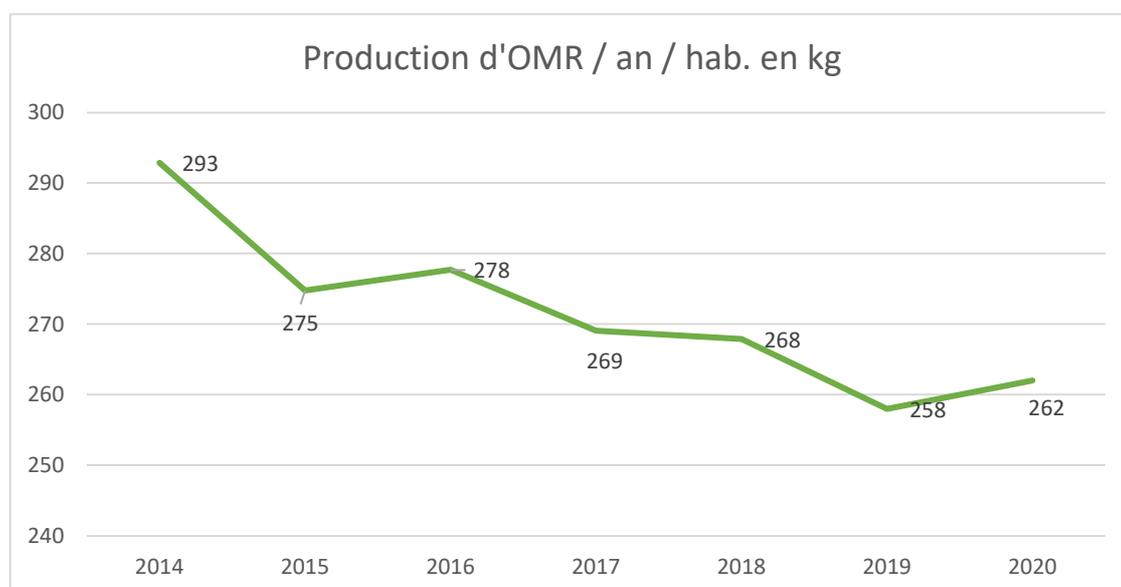


Figure 6 : évolution du ratio d'OMR/an/hab en kg selon les années

Par rapport à l'année 2019, la production en kg par an et par habitant a augmenté de 1,42%.

Cette fluctuation est très complexe à analyser et à expliquer. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu dans la production des déchets :

- La qualité de la communication auprès des habitants,
- La fluctuation de la production en période estivale,
- L'augmentation du tri des déchets au sein de nos déchèteries,
- La prise en compte par les habitants de la notion de déchets et du coût, ce qui influe sur l'achat responsable,
- La prise en compte par les fabricants de la notion de déchets ultimes et de déchets recyclables (orientation vers des emballages recyclables),
- Les hausses et baisses de la consommation des ménages...

Il est cependant intéressant de comparer les résultats du territoire de la CC DRAGA aux valeurs moyennes en Auvergne Rhône-Alpes, même s'il est évident que la comparaison n'est pas une vérité en elle-même, les territoires ont tous des spécificités qui influencent la production de déchets.

Dès lors, il est important pour le service déchets de continuer à travailler pour une diminution de la quantité d'ordures ménagères et d'une augmentation de la performance du tri sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais aussi dans un but de protection de l'environnement et de gestion des coûts liés au service.

On peut également noter que lors d'une étude lancée par le SYPP sur la nature des dépôts dans les bacs ordures ménagères, nous retrouvons plus de 30% de déchets qui peuvent et qui doivent être apportés en déchèterie ou dans les bornes de tri. Des efforts sont donc à effectuer et les marges de progression sont encore importantes.

4.2 La collecte sélective

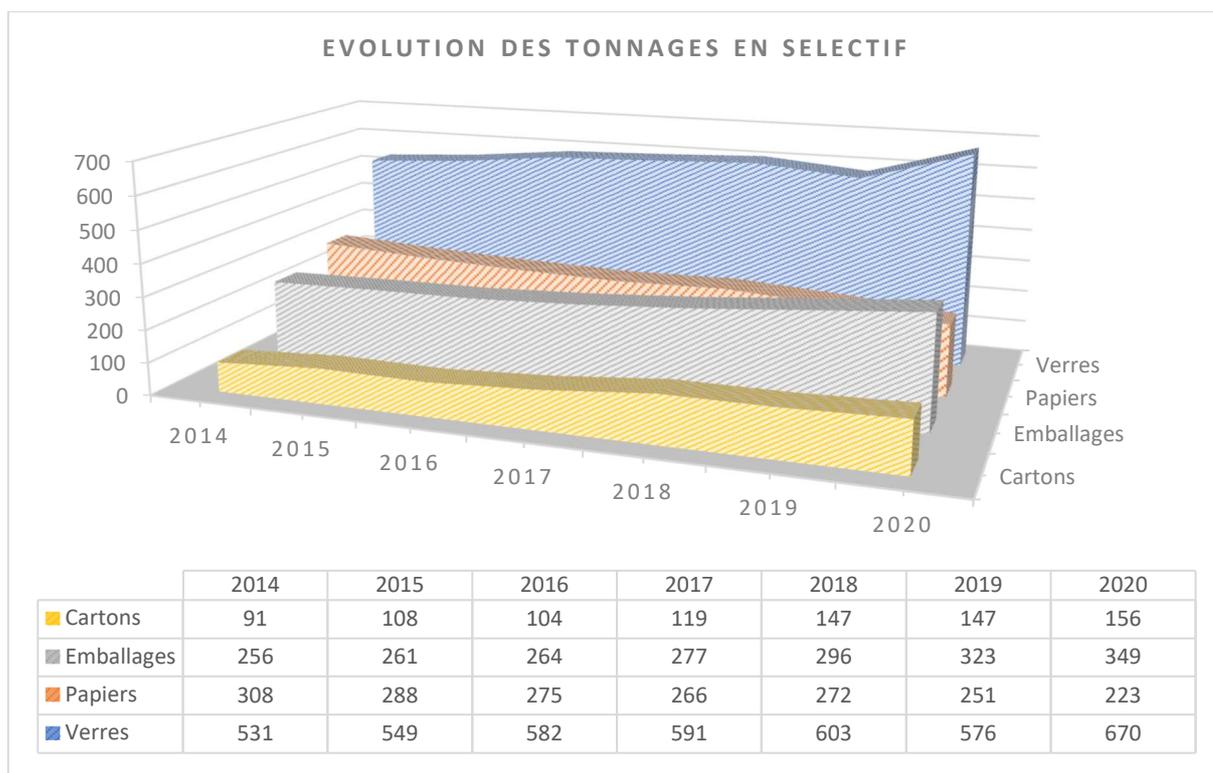


Figure 7 : évolution du tonnage des déchets recyclables

4.3 La collecte des cartons

La commune de Bourg-Saint-Andéol souhaite faire bénéficier à ses commerçants d'une collecte des cartons en porte à porte. Les cartons sont sortis les jeudis matin avant 9h et sont déposés, pliés et lestés à même le sol.

Depuis le 1^{er} mai 2013, la Communauté de communes met en place des conteneurs cartons sur les communes du territoire.

En 2020, 35 colonnes cartons sont installées sur l'ensemble de la CC DRAGA.

Au total, 156 tonnes de cartons (hors déchèterie) ont été collectés en 2020.



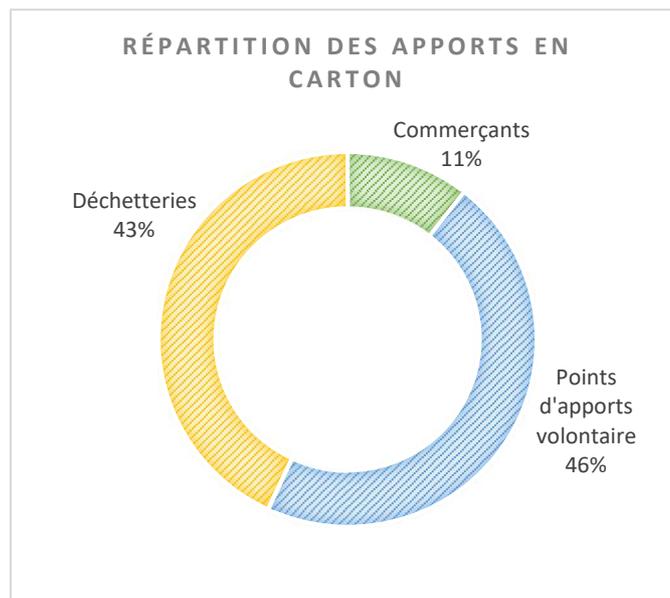


Figure 8 : répartition des apports en carton selon le lieu de collecte

Tonnage cartons	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Commerçants	26	33	27	28	30	30	29
Points d'apports volontaire	66	75	77	91	116	116	127
Déchetteries	134	120	121	126	136	149	122
En tonnes	225	228	225	245	283	295	278

Figure 9 : évolution des apports en carton selon le lieu de collecte

4.4 La collecte des vêtements

Début mars 2020, le groupe Ecotextile a informé la collectivité de l'arrêt des collectes sur l'ensemble du territoire de la CC DRAGA.

La collecte des vêtements a donc été suspendue pendant plusieurs mois le temps pour la collectivité de trouver un prestataire.

Pour information, une convention de partenariat a été signée avec l'entreprise Le Relais Provence pour assurer la collecte des bornes vêtements en juin 2021.

4.5 La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Depuis 2017, ce type de déchets est à déposer dans les pharmacies partenaires. Les usagers peuvent se renseigner auprès de leurs pharmacies ou se rendre sur le site www.dastri.fr.

4.6 La synthèse des collectes

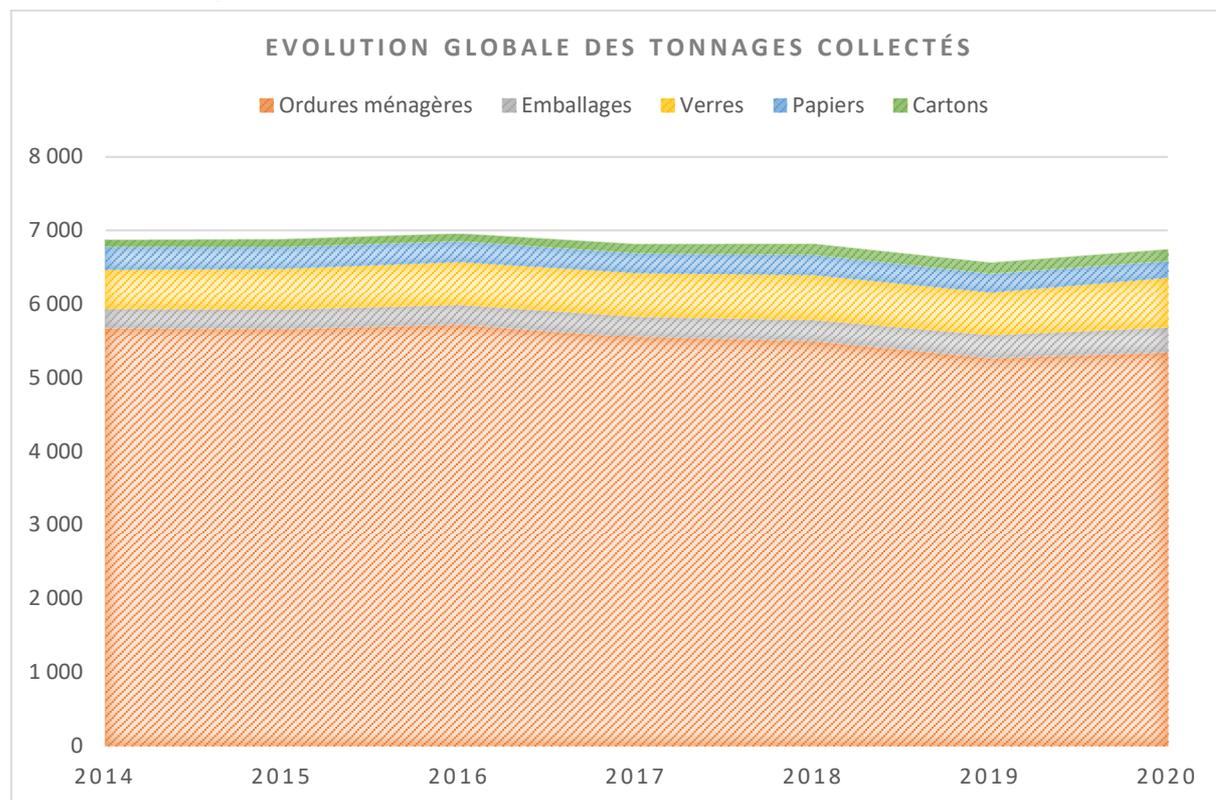


Figure 10 : évolution des tonnages collectés

Le tableau ci-dessous récapitule les performances de tri d'un habitant de la CC DRAGA (hors apports en déchetterie) :

Kg / an / habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	293	275	278	269	268	258	262
Emballages	13	13	13	13	14	16	17
Verres	27	27	28	29	29	28	33
Papiers	16	14	13	13	13	12	11
Cartons	4,7	5,2	5,0	5,8	7,2	7,2	7,7
Vêtements	2,2	2,5	2,5	2,2	2,8	3,3	
Total	356	336	340	332	335	325	331

Figure 11 : nombre de déchets collectés en kg par an/hab

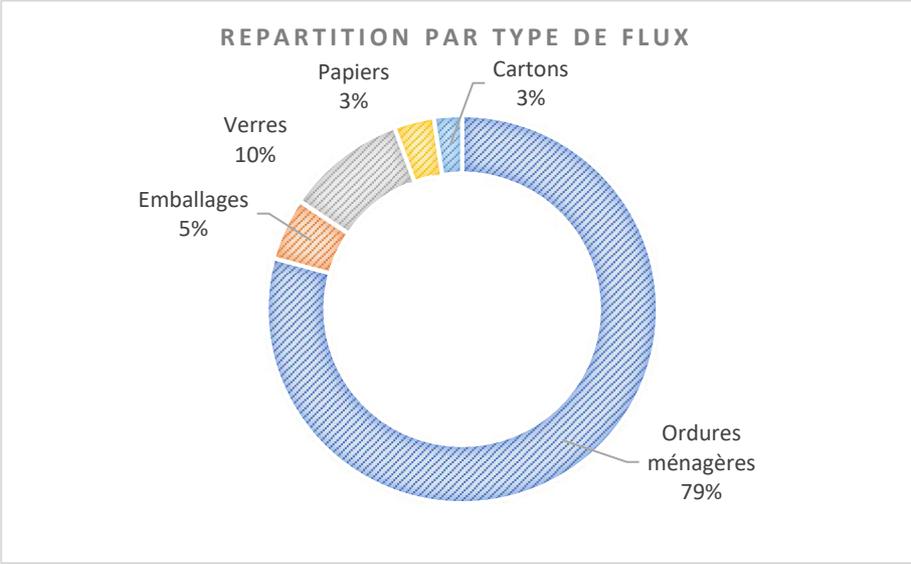


Figure 12 : répartition des déchets collectés selon le type de flux



5. LA GESTION DES CONTENEURS

5.1 Taille du parc et maintenance des bacs roulants

Le parc se compose de :

- 6081 bacs roulants,
- 354 colonnes.

En 2020, 653 interventions ont été réalisées sur les bacs, avec notamment :

- 26 remplacements de bacs brûlés,
- 274 remplacements de bacs cassés,
- 53 réparations : remplacement de couvercle, dégrippage de roue...

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTENEURS

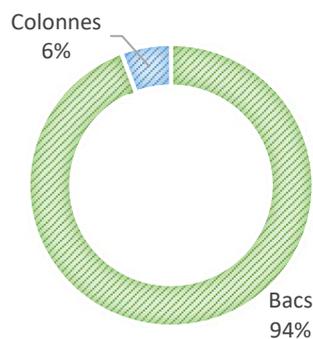


Figure 13 : répartition du parc de conteneurs





6. LES DECHETERIES

6.1 La fréquentation des déchèteries

L'accès aux déchèteries de la CC DRAGA est réservé :

- aux particuliers résidant sur le territoire (nombre de passages illimité et gratuit),
- aux professionnels (nombre de passages illimité, facturation des dépôts selon le type de déchets).

Pour les particuliers, comme pour les professionnels, les apports journaliers sont limités à 3m³.

En 2020, 8 970 usagers particuliers et 276 professionnels possédaient un badge d'accès.^C

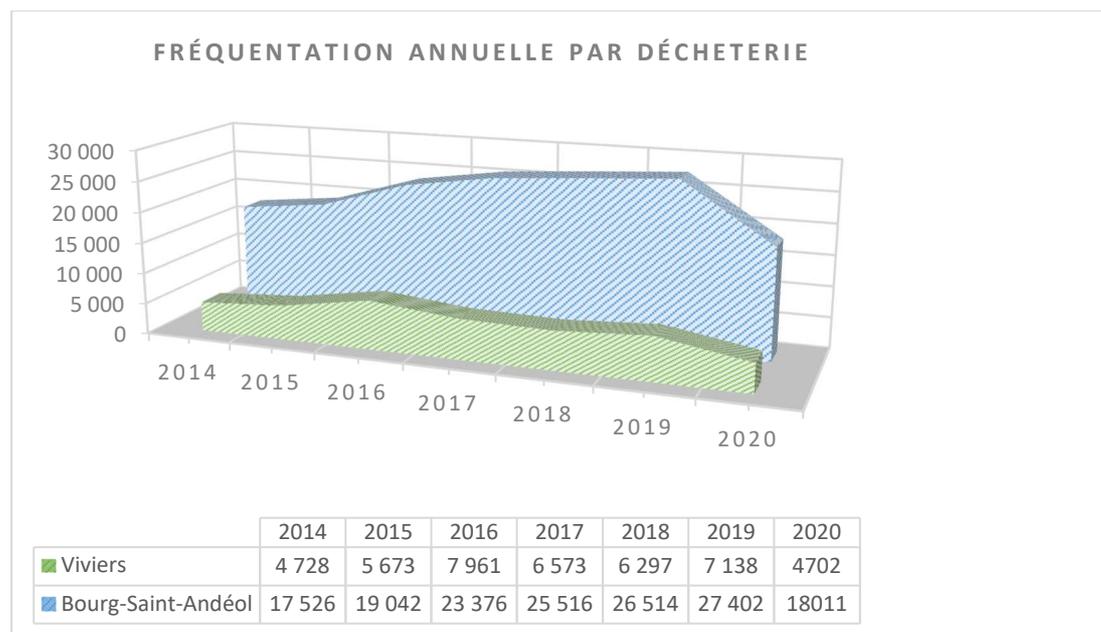


Figure 14 : fréquentation annuelle par déchèterie

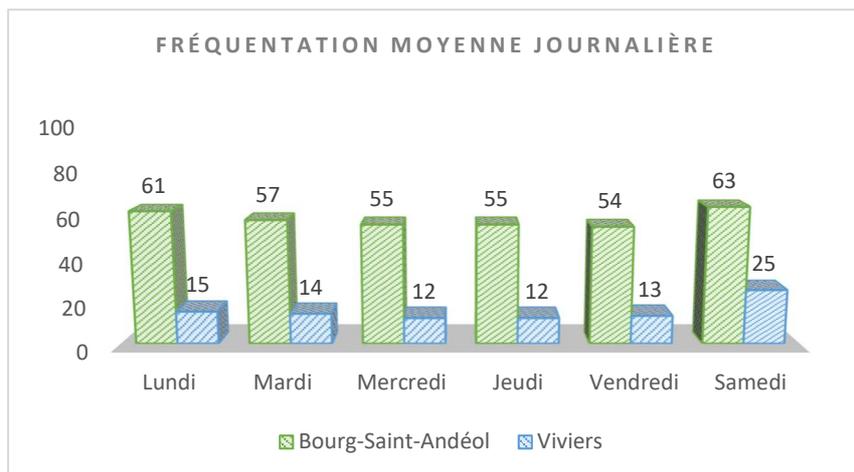


Figure 15 : Fréquentation moyenne par jour dans les déchèteries

6.2 Les volumes collectés

Apports en tonnes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bourg-Saint-Andéol	2 909,00	3 397,21	4 058,77	4 221,87	4 405,03	4 657,29	4 055,48
Viviers	1 170,17	1 180,78	1 160,21	1 019,36	1 302,10	1 375,61	1 319,00
Saint-Remèze	139,72	146,69	159,13	164,90	211,17	167,35	121,29
Total	4 219	4 725	5 378	5 406	5 918	6 200	5 496

*quantité estimée apportée sur la déchèterie de Saint-Remèze par les habitants de Bidon, Gras et Larnas

Figure 16 : volumes collectés par déchèterie

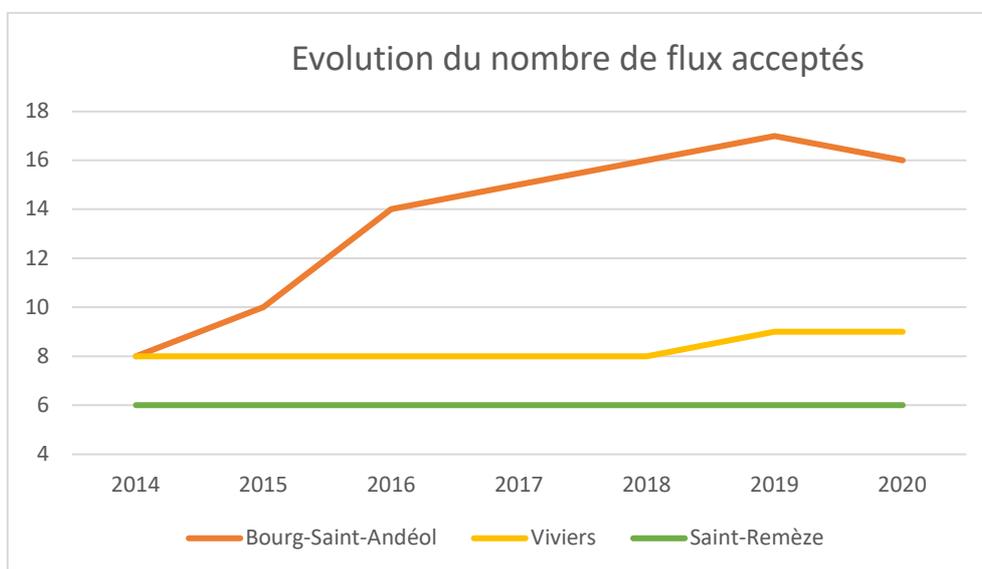


Figure 17 : évolution du nombre de flux acceptés par déchèterie

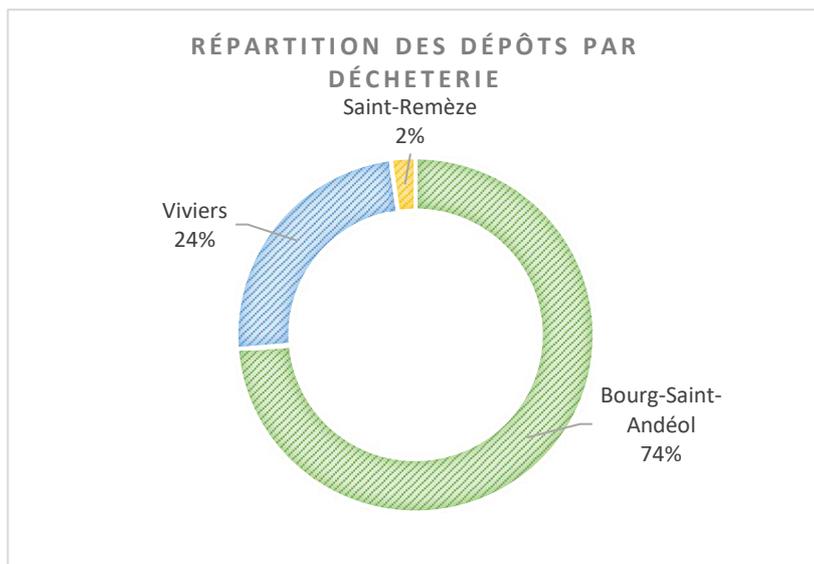


Figure 18 : répartition des tonnages collectés par déchèterie

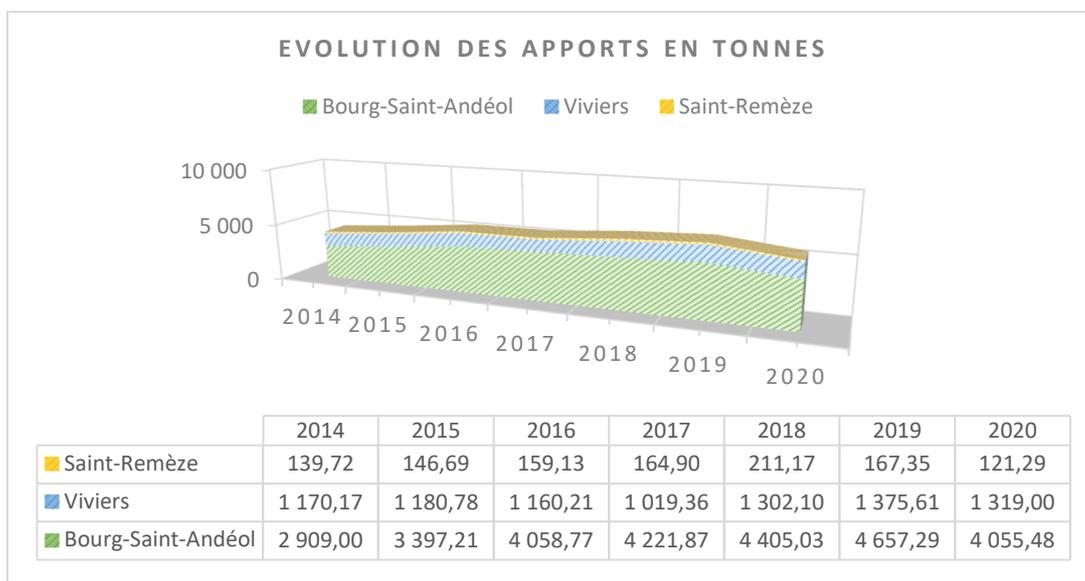
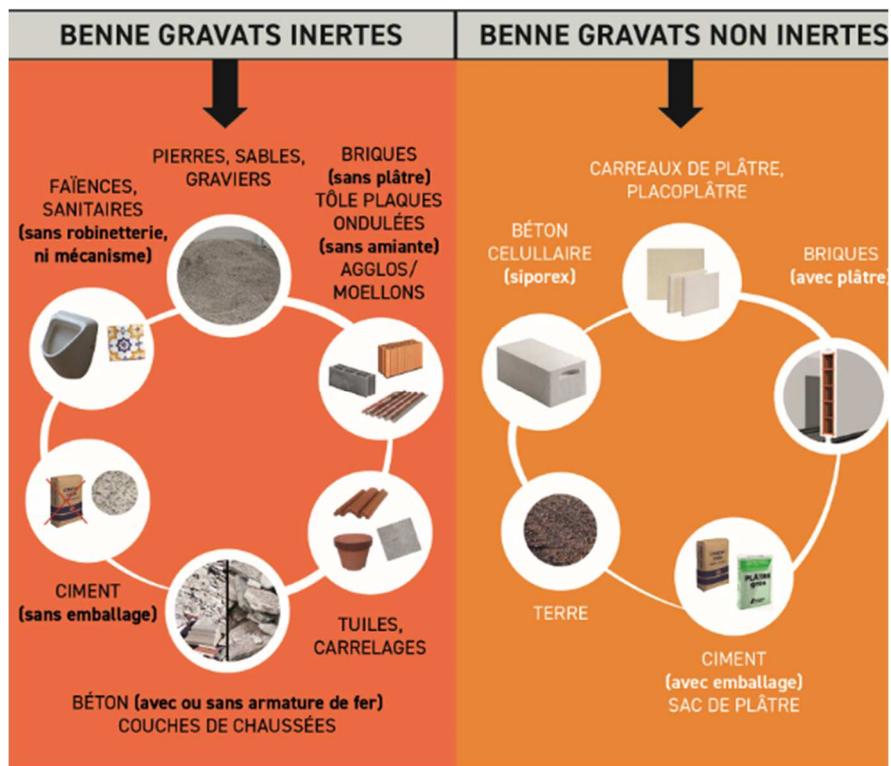


Figure 19 : évolution des apports par déchèterie et par année

Au total, 5 496 tonnes ont été déposées par les habitants de la CC DRAGA en 2020 sur les déchèteries, contre 6 200 tonnes en 2019 soit une diminution de 11,35 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les consignes de tri des gravats ont été modifiées. En effet, les gravats dit « non inertes » sont désormais séparés des gravats inertes.



Les gravats inertes sont désormais recyclés en remblaiement sous chaussée et les gravats non inertes sont orientés vers le centre d'enfouissement.

	CC DRAGA 2020	Ardèche (source : ADEME 2016)	AURA (source : ADEME 2016)	France (source : ADEME 2016)
Apports en déchèterie en kg/hab/an	269	267	226	216

Figure 20 : comparaison territoriale des apports en déchèterie

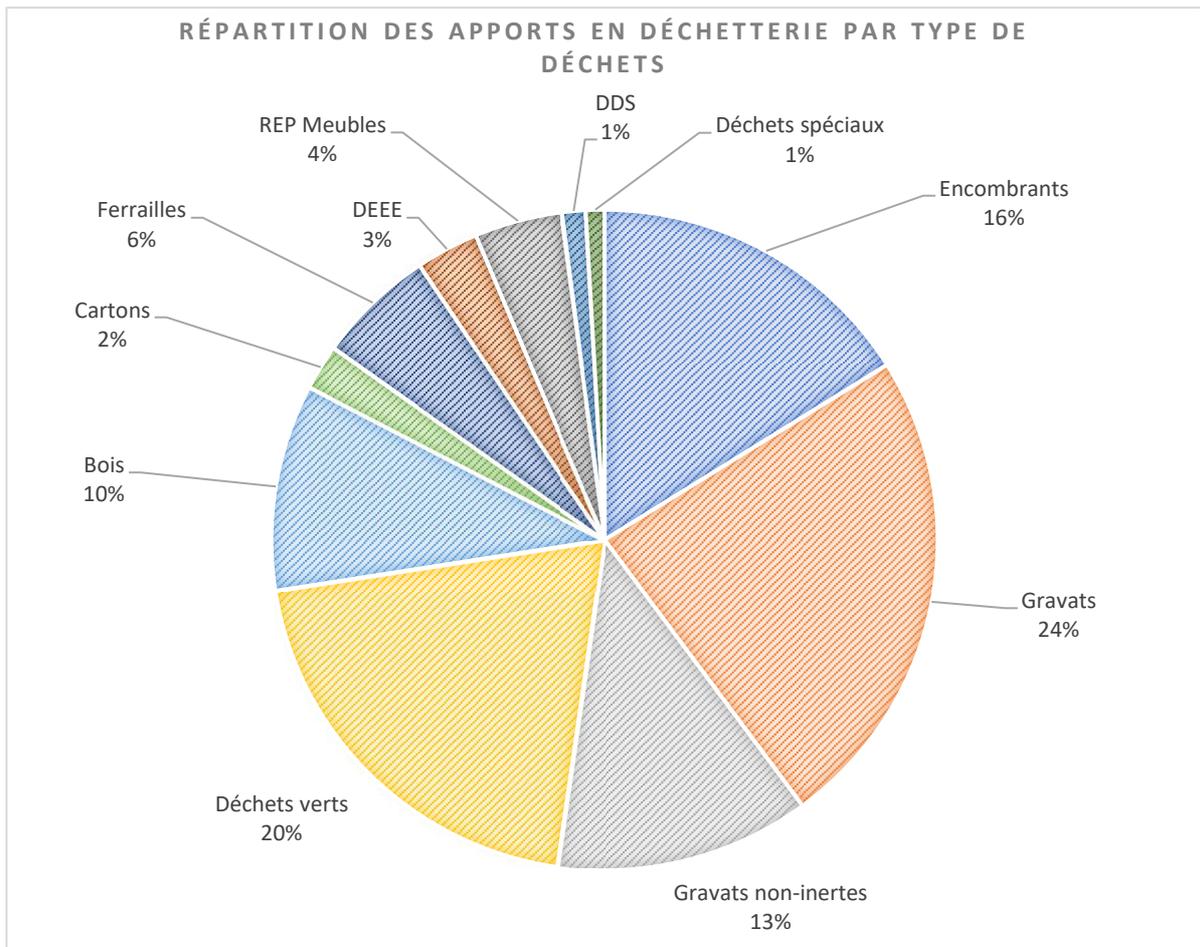
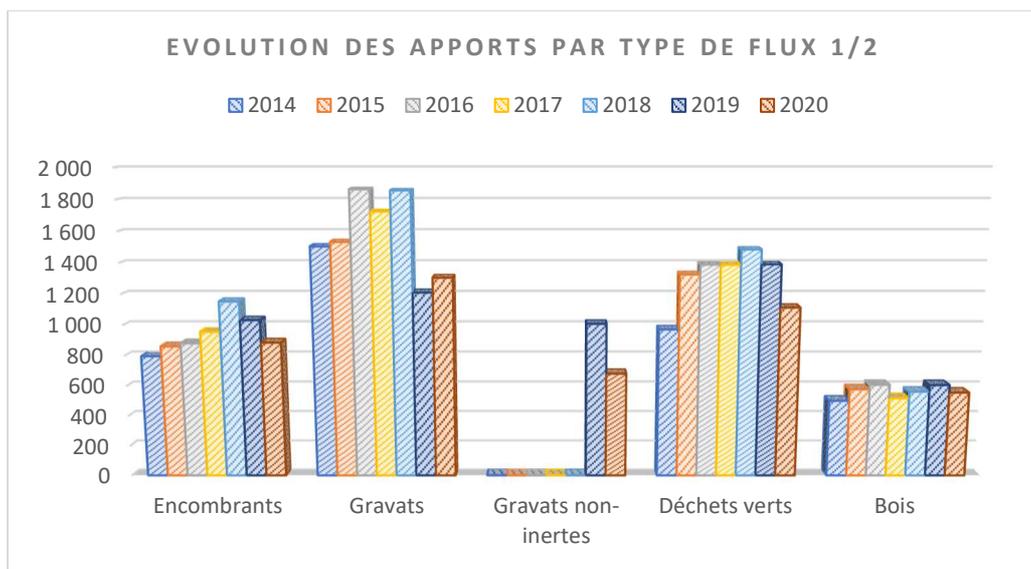
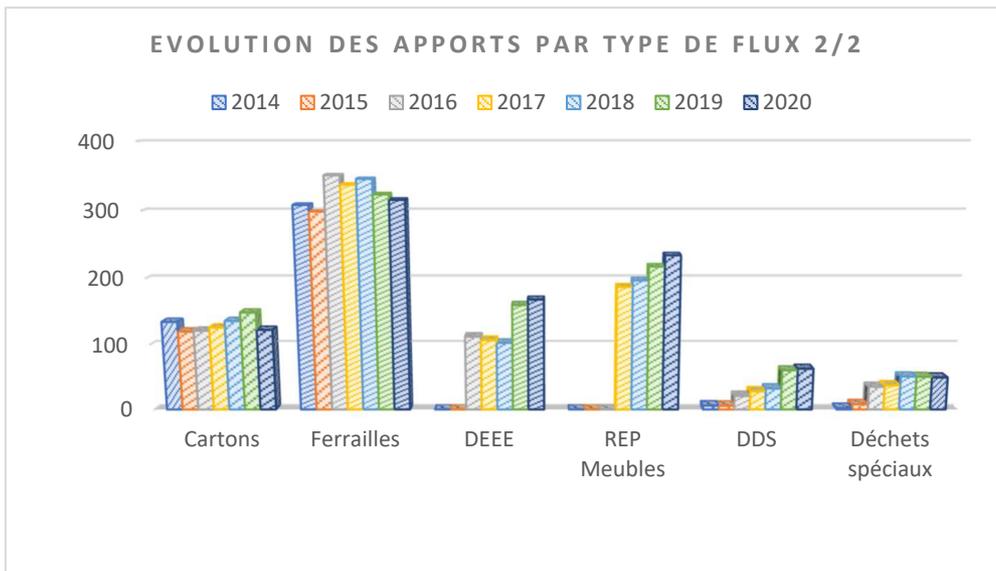


Figure 21 : répartition des apports en déchèterie par type de déchets

6.3 Caractérisation des apports en déchèterie

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur les déchèteries depuis 2014 (quantité exprimée en tonnes) :





Figures 21 et 22 : évolution des apports selon le type de flux



7. LE TRAITEMENT

7.1 Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants.

Ce sont les ordures ménagères résiduelles, les encombrants collectés en déchèteries, et les refus de tri (refus lors du tri des emballages corps-creux et papiers) et certains D.D.S.

Ces déchets sont pour la plupart (sauf refus de tri et D.D.S.) enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SYPP avec la société COVED).

Cela représente en 2020 :

- **6 909 tonnes enfouies** en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (Ordures Ménagères + encombrants de déchèterie),
- **82 tonnes** de refus de tri incinérées par SUEZ sur le centre de traitement de Vedène ou par PAPREC à Nîmes,
- **63 tonnes** d'autres déchets (DDS).

Soit un total d'environ **7 054 tonnes de déchets ultimes traités** en 2020 contre environ **7 443 tonnes** en 2019 soit une diminution de **5,22%**.

7.2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

Les quantités de tri sélectif valorisé (exprimées en tonnes) sont :

Traitement collecte sélective	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verres	531	549	582	591	603	576	670
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251	223
Acier	22	24	21	17	21	24	24
Aluminium	5	4	3	2	3	5	5
EMR (Emballage carton)	101	78	57	62	68	79	95
ELA (Briques alimentaires)	11	10	9	7	9	10	9
PET clair/incolore (Bouteilles)	30	28	21	24	31	35	35
PET foncé/coloré (Bouteilles)	13	13	11	10	12	14	13
PEHD (Flacons opaques)	20	21	16	14	17	23	23
Gros de magasin	20	25	27	23	21	18	13
TOTAL	1 061	1 040	1 022	1 016	1 057	1 034	1 110

Figure 23 : tonnage des déchets recyclables valorisés

EMR : Emballages en carton

ELA : Emballages pour liquides alimentaires et assimilés (briques)

PET : Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (bouteilles et flacons opaques)

Concernant les **emballages ménagers**, en 2020, **25,55% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés** (74,45% de valorisation) contre **23,44%** en 2019.

7.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Les déchets sont acheminés par COVED vers différents centres de traitement :

- Les **déchets verts et le bois** sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),
- Les **métaux** sont valorisés par COVED et PLANCHER Environnement (07),
- Les **gravats inertes** sont évacués vers Terre durable à Bollène (84),
- Les **cartons** sont acheminés jusqu'au centre COVED à Roussas (26),
- Les **DDS** sont évacués et traités par CHIMIREC à BEUCAIRE (84),
- Les **encombrants** et les gravats non inertes sont amenés au centre d'enfouissement de COVED à Roussas (26),
- Les **pneus** sont traités par ALIAPUR et le **mobilier** par ECOMOBILIER via PLANCHER Environnement (07).

7.4 Le bilan du traitement des déchets sur la CC DRAGA

Bilan du traitement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	5 739	5 730	5 732	5 560	5 498	5 270	5 345
Encombrants - Gravats non-inertes	794	859	879	955	1 151	2 036	1 564
Refus de tri	51	54	57	59	73	76	89
DDS	7	6	21	28	33	61	63
Déchets ultimes	6 591	6 649	6 689	6 602	6 754	7 443	7 061
Emballages corps creux	205	207	207	218	223	247	267
Verres	531	549	582	591	603	576	670
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251	216
Cartons	225	228	225	245	283	295	278
Ferrailles	308	298	351	337	346	323	315
DEEE				107	102	160	168
Gravats	1 504	1 532	1 864	1 724	1 857	1 208	1 304
REP Meubles				187	197	217	234
Pneus				21	36	33	32
Végétaux	961	1 315	1 353	1 376	1 484	1 389	1 112
Bois	501	577	607	518	561	605	555
Textiles	43	52	52	46	57	67	
Polystyrène					2	2	9
Autres (Batteries, piles ,néons...)					5	16	18
Déchets recyclables	4 585	5 046	5 515	5 636	6 027	5 390	5 178
Total traitement	11 177	11 695	12 204	12 238	12 781	12 833	12 239

Figure 24 : Traitement des déchets par catégories (en tonnes)

Entre 2014 et 2020, on note une augmentation très significative des encombrants et gravats non-inertes (+96 %). Les refus de tri ont augmenté, quant à eux de 74 %, sur la même période. L'ensemble des déchets recyclables a augmenté de 13 % sur la même période

d'observation alors que l'augmentation des déchets ultimes a été contenue à 7%. De manière générale, l'ensemble des déchets traités par la CC DRAGA ne cesse d'augmenter.

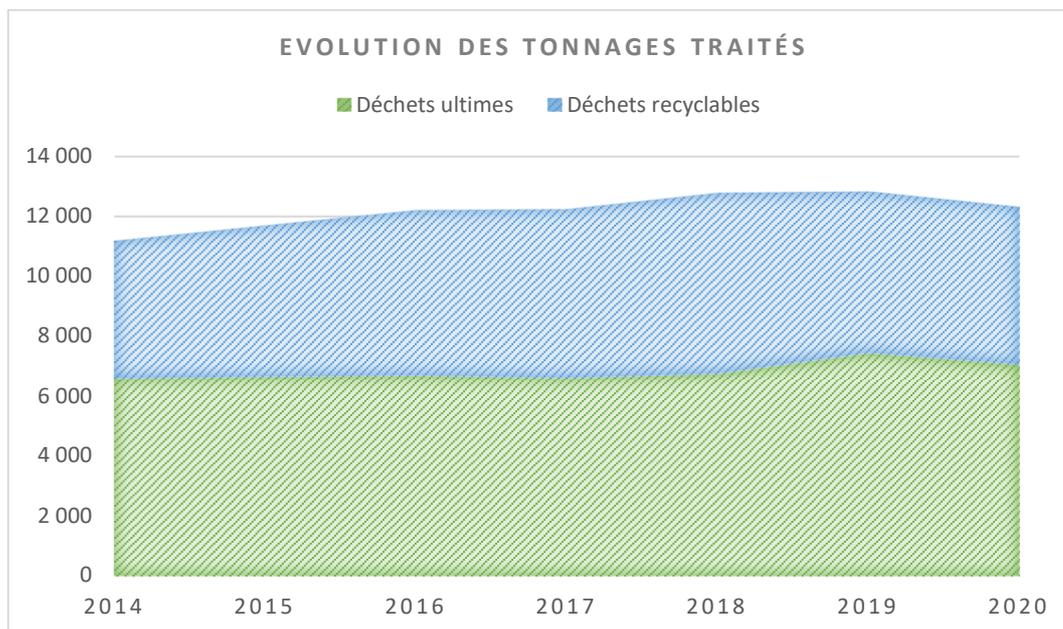


Figure 25 : évolution des tonnages traités des déchets ultimes et recyclables

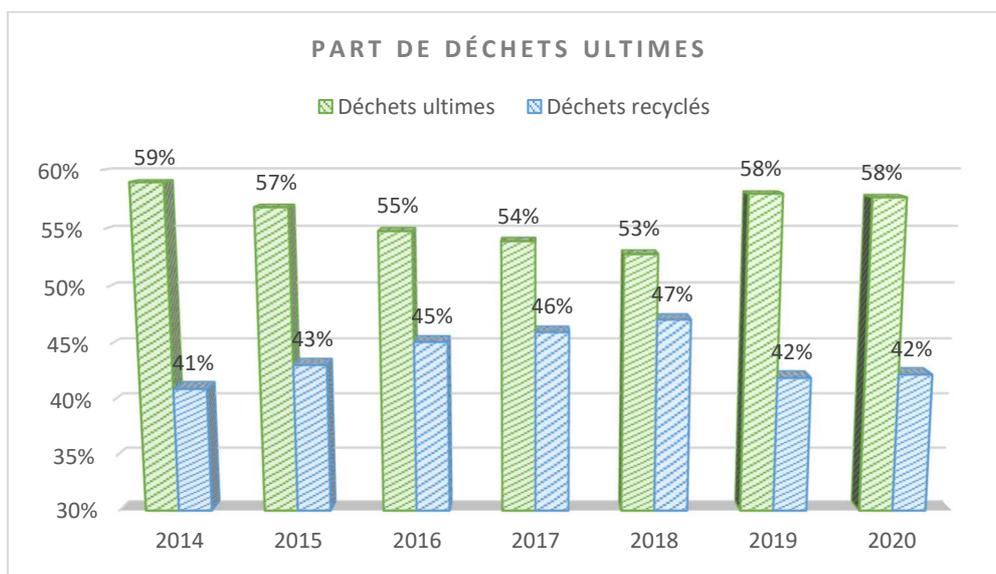


Figure 26 : part des déchets ultimes et recyclés selon les années



8. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

8.1 La gestion des réclamations et incivilités

Les appels concernant la gestion des déchets et les incivilités sont nombreux.

Les principaux motifs sont :

- les oublis de collectes des ordures ménagères ou du tri sélectif :

Les camions de collecte étant équipés pour la plupart d'un système de géolocalisation embarquée et d'un boîtier événementiel permettant au chauffeur de signaler à l'instant T l'anomalie de collecte, le service peut connaître rapidement les raisons d'un oubli (véhicule gênant, travaux, besoin d'élagage...) et transmettre les informations aux usagers ou aux communes.

- la gestion du parc de bacs : besoin de bacs pour les nouveaux arrivants, disparition ou casse de bac, augmentation de volume de bac, demande de déplacement de bac collectif, demande de mise en place structure de maintien, etc.

- les demandes de renseignements (consignes de tri, apports en déchèteries, compostage, etc.).

- les incivilités : avec le système de boîtier événementiel les chauffeurs signalent dès qu'ils le constatent les dépôts sauvages, la présence de déchet « non conforme » dans les bacs, les bacs endommagés ...

Le service travaille avec les services des communes en leur faisant remonter ces signalements afin que ces dépôts soient rapidement enlevés.

Ce type de comportements génère des frais supplémentaires dans la mesure où cela mobilise le personnel communal qui intervient dans le ramassage de ces dépôts sauvages.

D'autre part, certains déchets déposés dans les bacs seront enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés. Afin de lutter contre ce manque de civisme, des panneaux de rappels ont été posés sur les points récurrents (cf annexe).

8.2 La sensibilisation

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche porte attention à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, de diminuer la production des déchets à la source, de renseigner et répondre aux questions des usagers et de présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

En 2020, l'épidémie de Covid-19 n'a pas permis de réaliser les interventions initialement prévues.

Néanmoins, un espace de compostage partagé a été mis en place sur la commune de Bidon afin de sensibiliser les habitants aux bio-déchets.

8.3 La ressourcerie ECATE

Depuis septembre 2013, l'association ECATE, en partenariat avec la Communauté de communes, a mis en place une ressourcerie sur le territoire.

La ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Elle collecte les objets/déchets pour lesquels on peut envisager le réemploi directement ou après une « remise en état » en atelier.

Ces objets sont ensuite revendus ce qui assure une part de ressources propres à la structure pour permettre la pérennité des emplois. Pour les habitants, la ressourcerie est un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets.

Ainsi, l'association est présente sur les deux déchèteries de la CC DRAGA afin d'intercepter les objets réemployables.

En 2020, l'association Ecate a ainsi « détourné » 61 tonnes de déchets sur les déchèteries.

9. LES DONNÉES FINANCIÈRES

9.1 Les dépenses du service

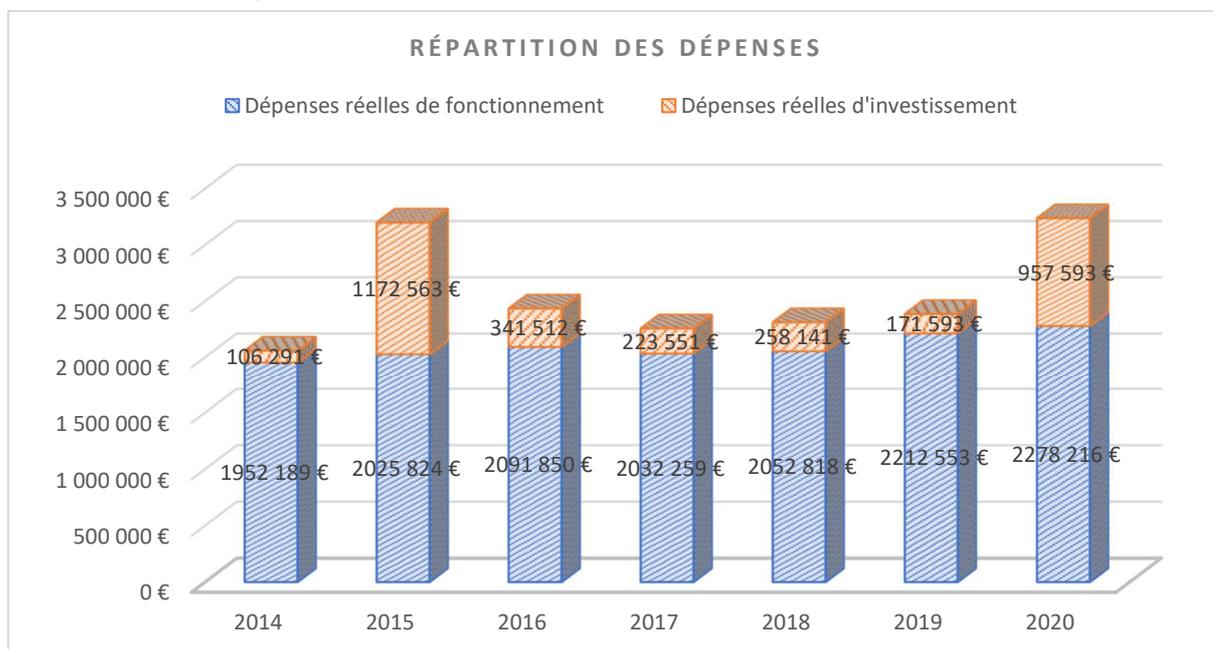


Figure 27 : évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

1.1 Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement. Ces frais représentent une somme globale de **2 278 216€ TTC**.

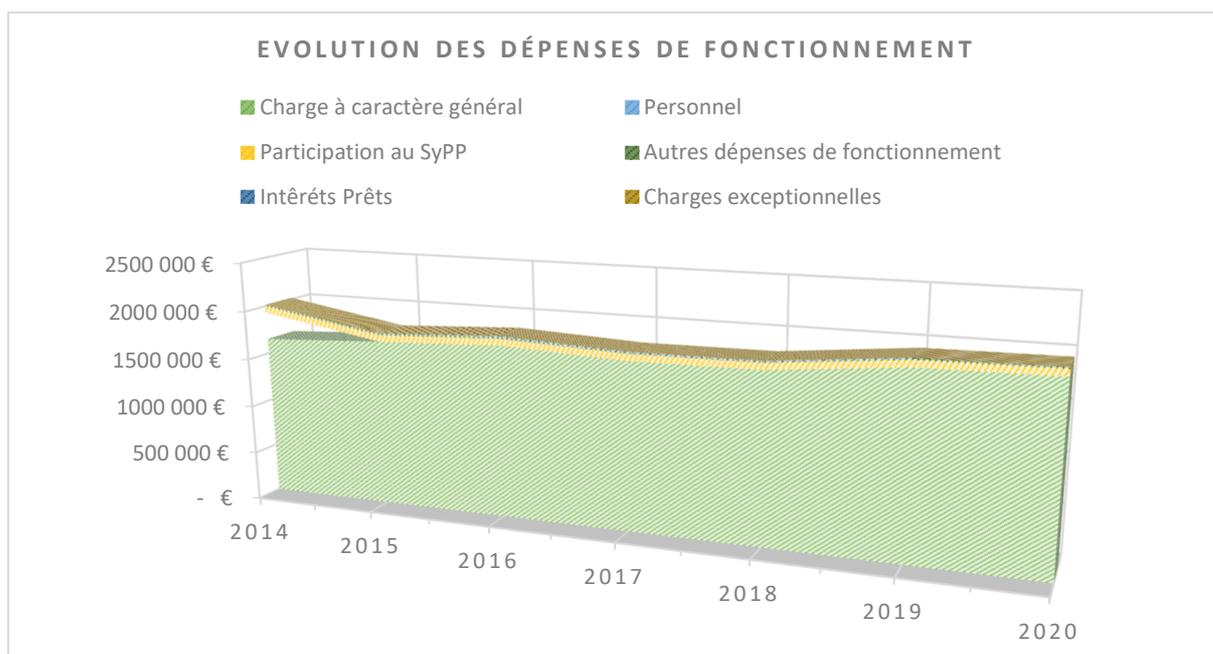


Figure 28 : évolution des dépenses de fonctionnement

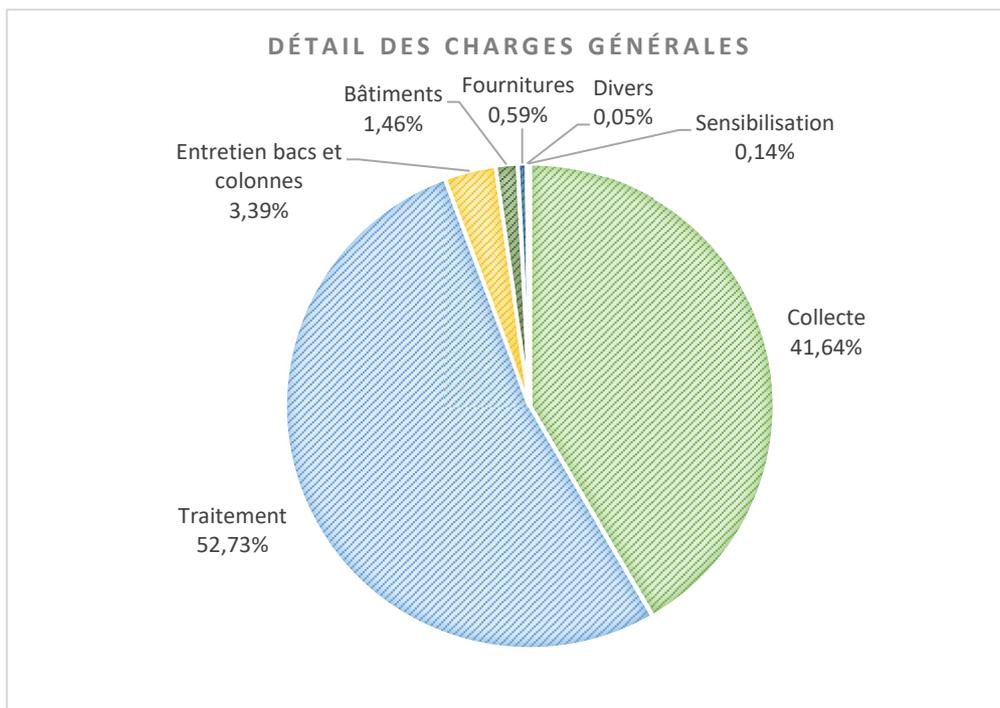


Figure 29 : détail des charges à caractère général en 2020

9.2 Les frais d'investissement

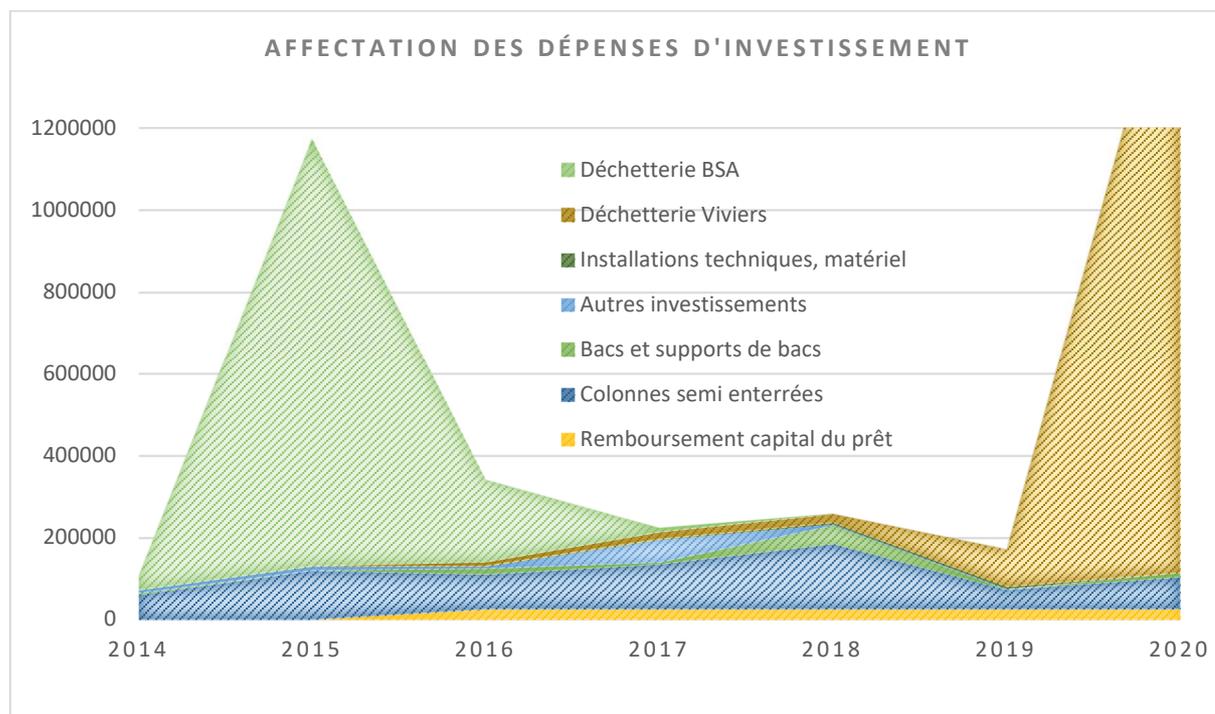


Figure 30 : affectation des dépenses d'investissement

La hausse récente des dépenses d'investissement observée depuis 2019 correspond aux travaux de construction de la déchetterie de Viviers.

9.3 Les recettes de fonctionnement

Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de **2 950 592€ en**

2020.

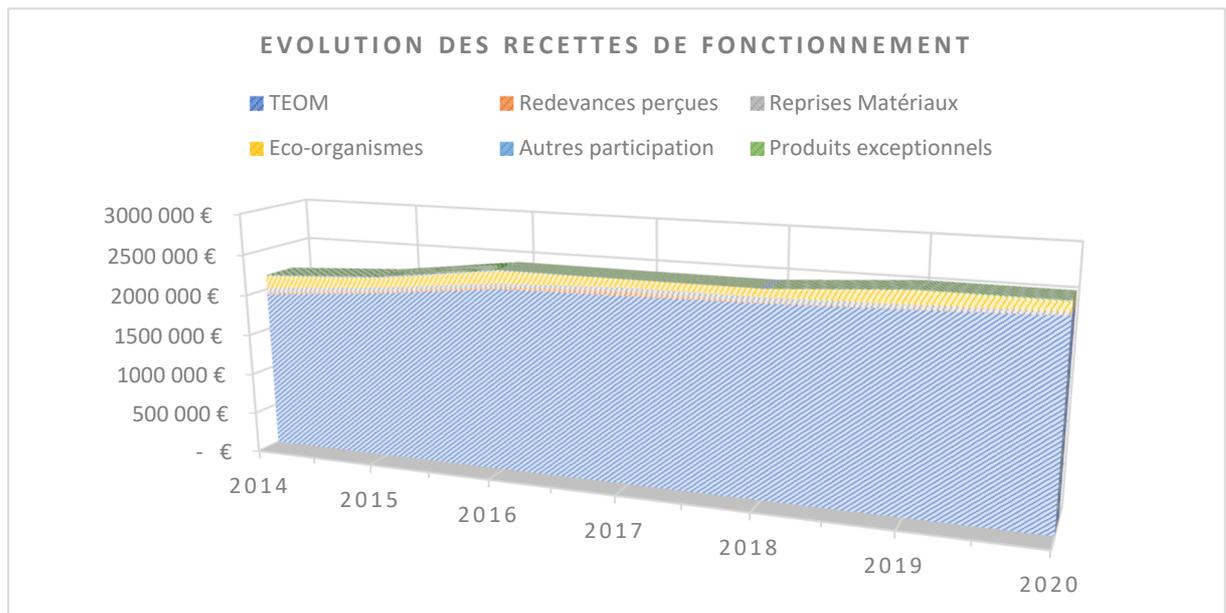


Figure 31 : évolution des recettes de fonctionnement

9.4 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

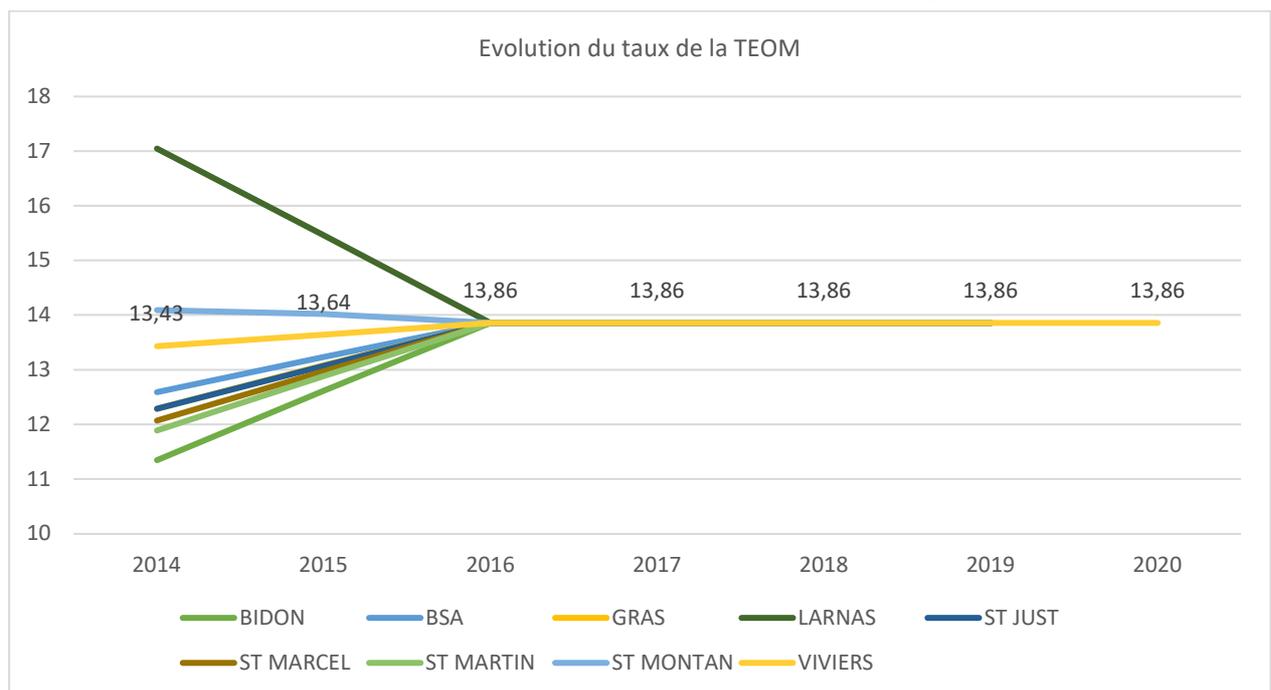


Figure 32 : lissage du taux de TEOM

Le taux de TEOM est de 13,86 % sur la CC DRAGA, depuis 2016.

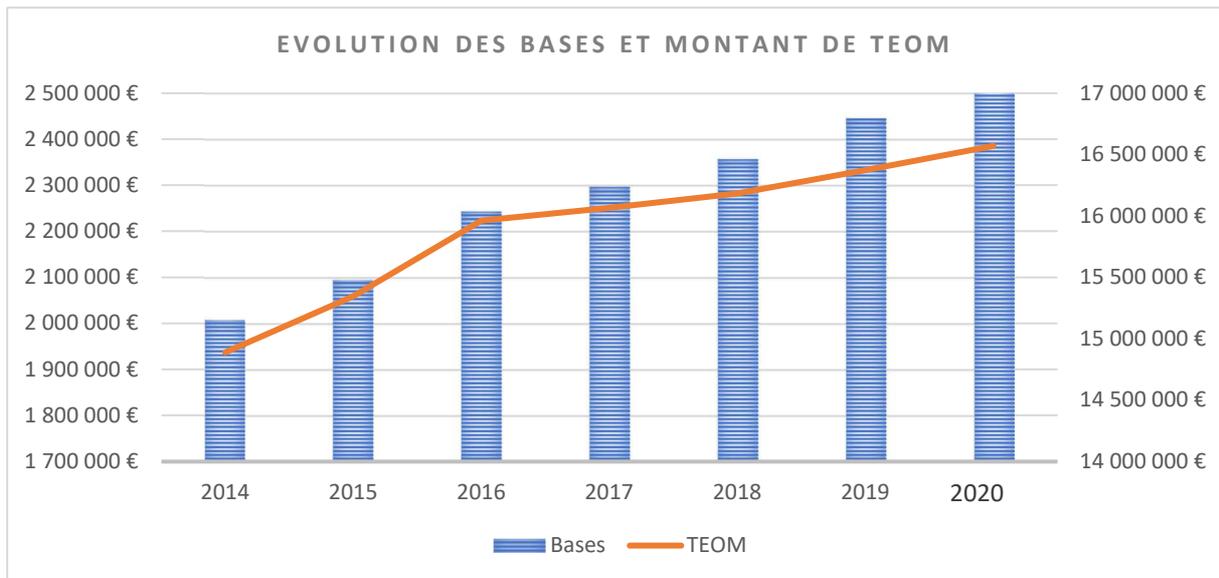


Figure 33 : évolution des bases et des montants de TEOM collectés

9.5 Comparatif des coûts collecte et traitement par type de flux

Le coût de la collecte et du traitement par type de flux varie fortement selon les matériaux et les filières de recyclage.

On retrouve ci-dessous les coûts de collecte et traitement à la tonne par type de déchets. Ce calcul défavorise les matériaux légers dans le calcul du coût. Pour cela un second tableau relatif au coût par m³ permet de comparer les écarts.

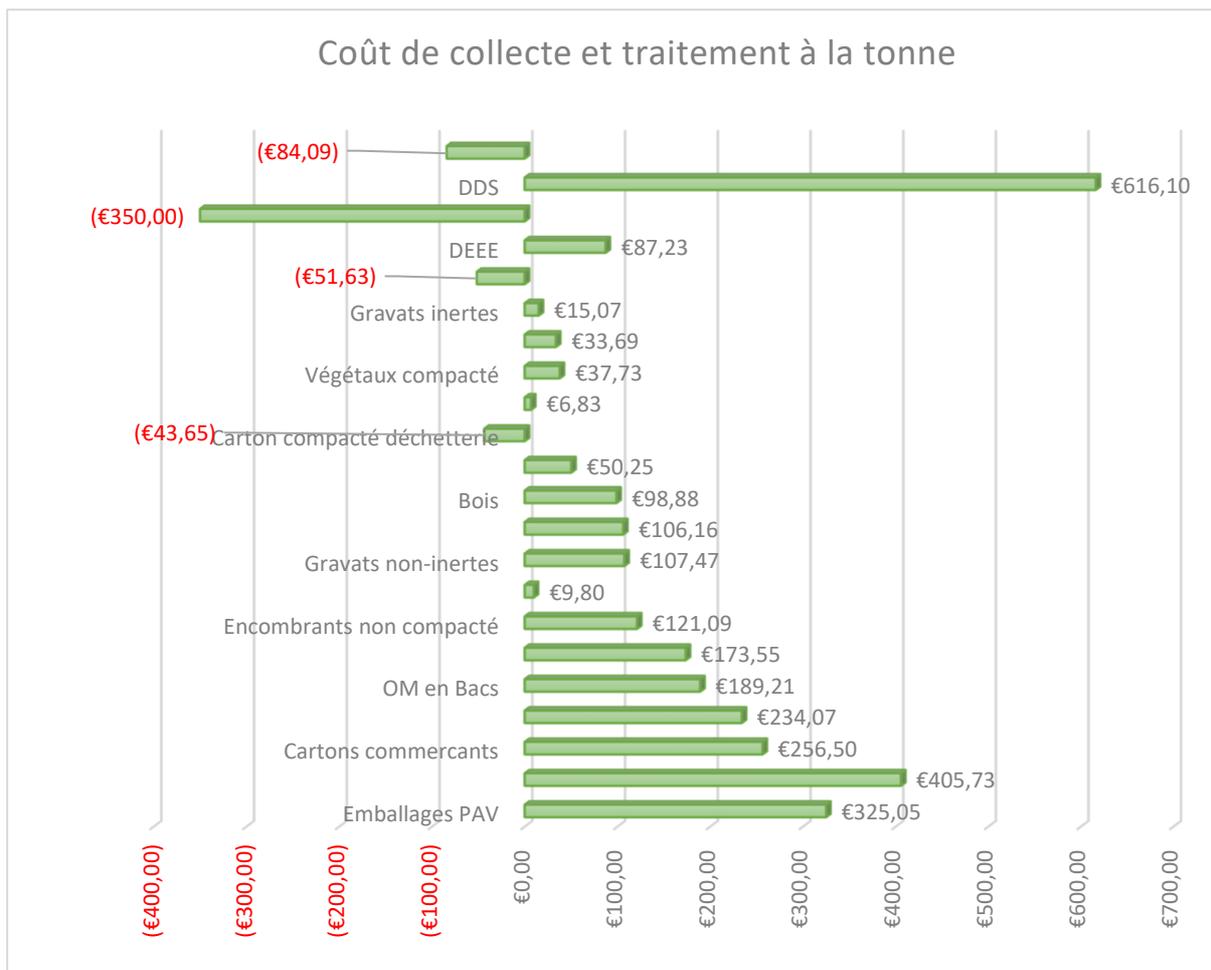


Figure 34 : coût de collecte et de traitement par type de flux (à la tonne)

10. ANNEXES

A Annexe - Planning de collecte en bacs

B Annexe – Détail des tonnages collectés (hors déchetterie)

C Annexe – Détail des tonnages collectés en déchetterie

D Annexe – Détail des tonnages traités

ANNEXE - PLANNING DE COLLECTE EN BACS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bourg-Saint-Andéol (Nord)	Bourg-Saint-Andéol (Sud)	Bourg-Saint-Andéol (Nord)	Bourg-Saint-Andéol (Sud)	Bourg-Saint-Andéol (Nord)	Bourg-Saint-Andéol (Sud)
Saint-Marcel-d'Ardèche	Saint-Just-d'Ardèche	Gras	Bourg-Saint-Andéol (Cartons)	Saint-Marcel-d'Ardèche	Gras
Saint-Martin-d'Ardèche	Viviers	Larnas	Viviers (emballages)	Saint-Martin-d'Ardèche	Larnas
Saint-Montan		Saint-Marcel-d'Ardèche (centre)		Saint-Montan	Viviers
		Saint-Martin-d'Ardèche		Saint-Just-d'Ardèche	
		Saint-Montan			
Uniquement du 1 ^{er} avril au 30 octobre					
Uniquement du 15 mai au 15 septembre					
Uniquement du 1 ^{er} juillet au 31 août					

ANNEXE - DETAIL DES TONNAGES COLLECTES

Collecte sélective	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	5 684	5 674	5 732	5 560	5 498	5 270	5345
Emballages	256	261	264	277	296	323	349
Verres	531	549	582	591	603	576	670
Papiers	308	288	275	266	272	251	223
Cartons	91	108	104	119	147	147	156
Vêtements	43	52	52	46	57	67	
En tonnes	6 913	6 932	7 008	6 859	6 873	6 633	6 743

Tonnage cartons	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Commerçants	26	33	27	28	30	30	29
Points d'apports volontaire	66	75	77	91	116	116	127
Déchetteries	134	120	121	126	136	149	122
En tonnes	225	228	225	245	283	295	278

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population DGF	19 406	20 650	20 639	20 664	20 522	20 425	20 368

Kg / an / habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	293	275	278	269	268	258	262
Emballages	13	13	13	13	14	16	17
Verres	27	27	28	29	29	28	33
Papiers	16	14	13	13	13	12	11
Cartons	4,7	5,2	5,0	5,8	7,2	7,2	7,7
Vêtements	2,2	2,5	2,5	2,2	2,8	3,3	
	356	336	340	332	335	325	331

ANNEXE - DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIES

Bourg-Saint-Andéol	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gravats non-inertes						749	553
Gravats inertes	962	996	1 298	1 300	1 262	799	759
Déchets verts	755	1 076	1 150	1 177	1 221	1 167	901
Encombrants	585	627	672	717	860	756	672
Bois	316	386	432	330	334	371	335
Ferrailles	209	233	265	261	260	231	230
DEEE			112	107	102	160	168
REP Meubles				187	197	217	234
POLYSTYRENE					2	2	9
Cartons	78	70	76	81	85	97	84
DDS	4	5	21	27	32	60	63
Pneus			26	21	36	33	32
Huile moteur		4,8	5,4	7,2	7,0	8,5	10
Huile végétale		0,1	0,5	1,9	1,2	1,3	1
Piles	0,4	0,2	0,8	0,8	1,3	0,9	2
Néons			0,2	0,4	0,3	0,4	1
Batterie			0,8	3,2	3,6	3,8	3
TOTAL	2 909	3 397	4 059	4 222	4 405	4 657	4 055
Viviers	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cartons	48	41	37	36	41	43	35
Encombrants	172	194	170	197	241	227	172
Ferrailles	79	49	69	57	65	76	71
Gravats inertes	518	507	530	368	504	355	516
Gravats non-inertes						257	127
Déchets verts	192	224	207	199	263	222	211
Bois	158	162	146	158	187	193	185
Huile moteur	2	3	2	3	2	3	2
DDS	2	1	0	1	0	0	0
TOTAL	1 170	1 181	1 160	1 019	1 302	1 376	1 319
Saint-Remèze	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cartons	18	17	17	18	19	18	6
Encombrants	75	76	75	79	101	95	80
Ferrailles	38	32	34	37	41	33	29
Gravats inertes	47	58	73	112	182	108	58
Déchets verts	47	51	62	23	0	0	0
Bois	54	59	57	60	79	82	69
TOTAL	279	293	318	330	422,34	334,70	242,58

Tonnages totaux collectés sur la déchetterie dont 50% issus de la CCDRAGA

ANNEXE - DETAIL DES TONNAGES TRAITES

Traitement collecte selective	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verres	531	549	582	591	603	576	670
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251	223
Acier	22	24	21	17	21	24	24
Aluminium	5	4	3	2	3	5	5
EMR (Emballage carton)	101	78	57	62	68	79	95
ELA (Briques alimentaires)	11	10	9	7	9	10	9
PET clair/incolore (Bouteilles)	30	28	21	24	31	35	35
PET foncé/coloré (Bouteilles)	13	13	11	10	12	14	13
PEHD (Flacons opaques)	20	21	16	14	17	23	23
Gros de magasin	20	25	27	23	21	18	13
TOTAL	1 061	1 040	1 022	1 016	1 057	1 034	1 110
Bilan du traitement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	5 739	5 730	5 732	5 560	5 498	5 270	5 345
Encombrants - Gravats non-inertes	794	859	879	955	1 151	2 036	1 564
Refus de tri	51	54	57	59	73	76	89
DDS	7	6	21	28	33	61	63
Déchets ultimes	6 591	6 649	6 689	6 602	6 754	7 443	7 061
Emballages corps creux	205	207	207	218	223	247	267
Verres	531	549	582	591	603	576	670
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251	216
Cartons	225	228	225	245	283	295	278
Ferrailles	308	298	351	337	346	323	315
DEEE				107	102	160	168
Gravats	1 504	1 532	1 864	1 724	1 857	1 208	1 304
REP Meubles				187	197	217	234
Pneus				21	36	33	32
Végétaux	961	1 315	1 353	1 376	1 484	1 389	1 112
Bois	501	577	607	518	561	605	555
Textiles	43	52	52	46	57	67	
Polystyrène					2	2	9
Autres (Batteries, piles ,néons...)					5	16	18
Déchets recyclables	4 585	5 046	5 515	5 636	6 027	5 390	5 178
Total traitement	11 177	11 695	12 204	12 238	12 781	12 833	12 239

